



Aménagements Paysagers

BAC PRO en 3 ans

Lycée Privé Agricole Gignac

Une formation complète en 3 temps

1/3



Enseignement général

- Français
- Informatique
- Mathématiques
- Sport
- Langue vivante
- Histoire-géographie
- Socioculturel
- Physique-chimie

1/3



Enseignement professionnel

- Organisation et analyse de chantier
- Diagnostic d'entreprise (Gestion/économie)
- Réalisation de travaux paysagers (création et entretien d'espaces verts)
- Utilisation d'agroéquipements (machinisme)
- Maîtrise de l'ensemble de la filière du paysage
- Introduction au graphisme du paysage
- Maîtrise de la palette végétale

1/3



Période de formation en milieu professionnel

6 semaines de stage en 2^{nde}

En entreprise paysagère ou en organisme public ou collectivité territoriale. Initiation aux travaux d'entretien d'espaces verts (infrastructures : bordures, dallages, bancs ...et végétaux : nettoyage, désherbage, taille...). Les stages pourront avoir lieu durant les périodes de vacances scolaires

10 semaines en 1^{ère}

En entreprise paysagère ou en organisme public.

Réalisation de travaux d'entretien et de création sur des espaces paysagers (jardins de particuliers, espaces publics, espace verts d'entreprise).

4 semaines en Terminale

En entreprise paysagère, organisme public avec possibilité d'effectuer une semaine ou deux dans un bureau d'étude d'architecte paysager.

Une passion Des projets

- Obtenir un Bac Professionnel
- Avoir la possibilité d'entrer dans la vie active avec un diplôme de niveau V-IV.
- Poursuivre en enseignement supérieur.
- Acquérir expérience et savoir faire dans le domaine de l'aménagement paysager.
- Réaliser des projets concrets



Le point fort du Bac Pro :

2 diplômes en 3 ans

Le BEP « Travaux paysagers »

En fin de première professionnelle.

L'évaluation s'effectue en contrôle continu au sein de l'établissement.

Une épreuve terminale orale.

Le Bac Pro « Aménagements paysagers »

En fin de terminale.

L'évaluation se réalise en contrôle continu dans l'établissement et en plusieurs épreuves terminales (hors établissement)

Un accompagnement, un perfectionnement

- **EIE** : Projet Individualisé
- **TPR** : Pratique en milieu professionnel
- **MAP** : Perfectionnement « aménagements paysagers »
- **Stage collectif** : Education à la santé et au développement durable.
- Mise en place d'un **tutorat** pour accompagner chaque élève dans sa scolarité et son projet professionnel

Les Atouts de l'Etablissement

- Certification **CACES** (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité)
- Participation aux Olympiades des métiers
- Partenariat avec des professionnels et des acteurs locaux

Admission Les objectifs de la formation permettent

2nde PRO

• Après une classe de 3^{ème} ou une 2nde générale et Technologique (réorientation)

1^{ère} PRO

• Après une seconde professionnelle « Aménagements paysagers »
 • Après un CAP « Jardinier paysagiste » sur dossier.
 • Réorientation possible vers les premières des autres filières (Agroéquipement, productions Horticoles, SAPAT)

• La validation de 2 diplômes (BEP « Nature et Jardin » et Bac Pro « Aménagements paysagers ») au cours des 3 années de formation.

• L'appréhension de la structure et du fonctionnement des entreprises d'aménagement paysager et des organismes publics.

• La qualification professionnelle dans le secteur du paysage (création et entretien d'espaces verts).

• De développer des compétences en terme de créativité, d'esprit d'initiative et de capacité de travail en équipe.



Listes non limitatives. De nombreux métiers du même secteur sont accessibles après une formation complémentaire et/ou par concours.

